

Vision de l'avenir 2024-2026 de BEAMA

6 piliers stratégiques

Asset Management
pour un avenir prospère
et durable

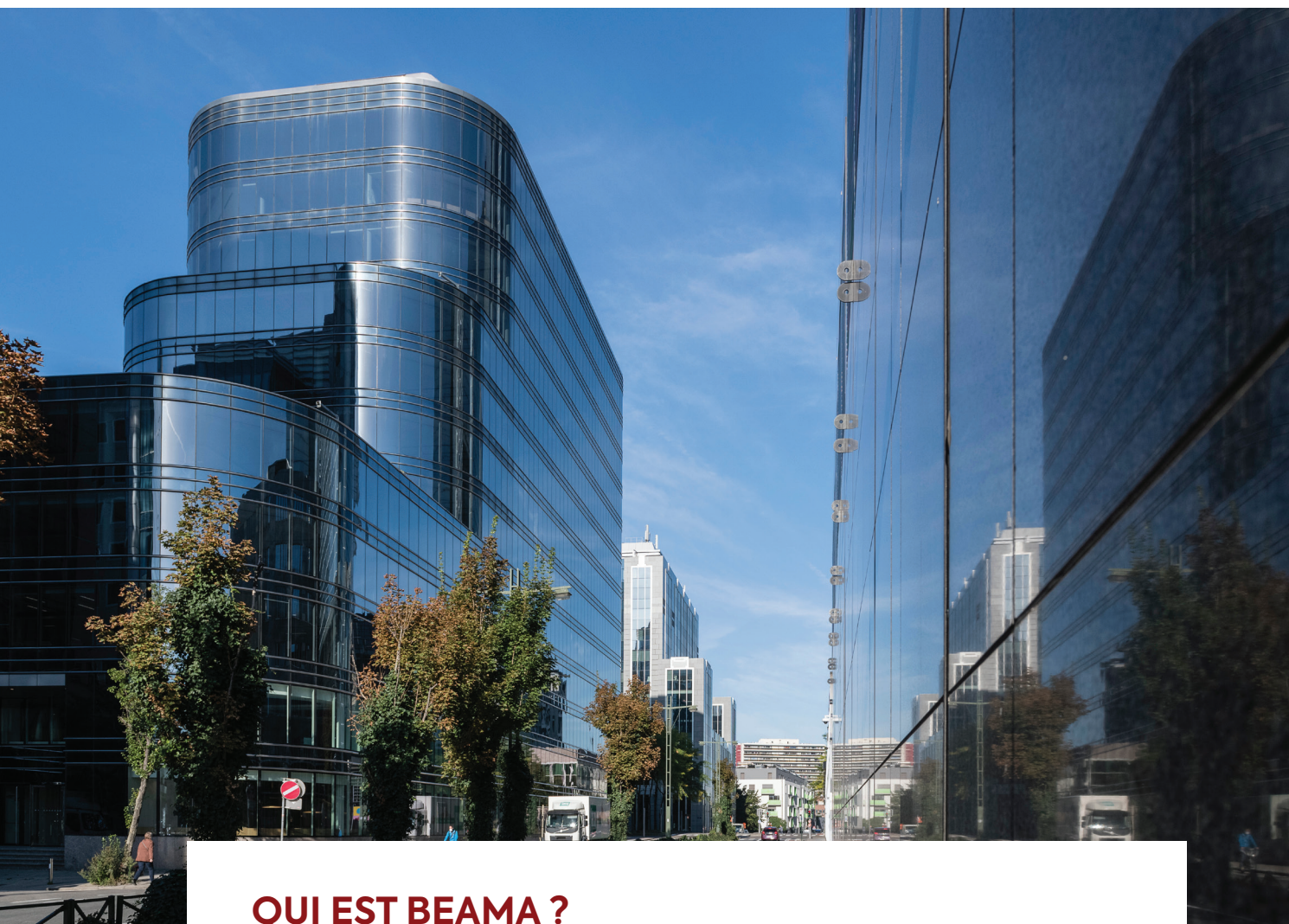
TABLE DES MATIÈRES

- 4 Qui est BEAMA ?
- 5 Aperçu succinct

Six piliers stratégiques pour l'avenir

- 6 Durabilité
- 8 Neutralité fiscale
- 10 Évolutions technologiques
- 12 Asset management pour l'avenir
- 14 Solutions d'investissement
- 16 Inclusion

- 18 Annexe



QUI EST BEAMA ?

BEAMA est l'Association belge des Asset Managers. Elle tient le rôle de porte-parole du secteur de l'asset management en Belgique.

Chez BEAMA, nous nous engageons pleinement à représenter, promouvoir et développer la profession de l'asset management en Belgique. Nous nous sommes fixé pour mission de promouvoir une image positive de notre secteur et de nos membres, tout en défendant activement les intérêts de nos clients.

L'asset management couvre diverses activités, notamment la promotion, la gestion de portefeuille, la distribution et l'administration de fonds d'investissement. Elle comprend également les mandats de gestion pour les clients institutionnels et privés, ainsi que le conseil en placement.

Avec plus de 100 membres, BEAMA représente 365 milliards d'euros d'actifs sous gestion en Belgique.

BEAMA fait partie des associations coupoles Febelfin (Fédération belge du secteur financier) et EFAMA (European Fund and Asset Management Association).

Aperçu succinct

Ce document de vision est une invitation à nous rejoindre pour façonner l'avenir de l'asset management en Belgique. Nous nous réjouissons de pouvoir relever ensemble les défis, de saisir les opportunités et d'avoir un impact positif sur la croissance et au développement de la prospérité de notre société. Nous vous remercions de votre engagement et de votre partenariat. Nous présentons ci-dessous les six thèmes stratégiques qui nous guideront dans les années à venir.



1. DURABILITÉ

En orientant l'épargne vers des investissements durables, les asset managers jouent un rôle clé dans les efforts de l'Europe pour promouvoir une planète durable. Le secteur belge de l'asset management se veut être à l'avant-garde de cette évolution.



2. NEUTRALITÉ FISCALE

Toutes les formes d'épargne et d'investissement proposées en Belgique doivent bénéficier d'un traitement fiscal aussi uniforme que possible, en mettant l'accent sur l'intérêt du client.



3. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Compte tenu de l'émergence rapide de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, il est essentiel que le secteur de l'asset management en Belgique adopte les avancées technologiques. Il s'agit d'un élément crucial pour la croissance et le maintien d'une position concurrentielle forte et pour l'amélioration de nos services aux clients.



4. ASSET MANAGEMENT POUR L'AVENIR

Disposer d'un secteur belge de l'asset management tourné vers l'avenir, c'est pouvoir saisir activement les occasions qui se présentent dans un environnement qui évolue rapidement. Ce faisant, il est important de maintenir et, de préférence, de renforcer la position de la Belgique en tant que centre financier.



5. SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Un secteur d'asset management robuste et fiable se caractérise par une politique de risque solide, une gestion d'actifs adaptée à différents clients - tant privés qu'institutionnels - et répond à la demande de segments innovants (comme le private equity, le private debt et l'infrastructure). Par ailleurs, le secteur fournit des solutions d'investissement adaptées à un large éventail de défis sociétaux, y compris, par exemple, le vieillissement de la population, par le biais de fonds d'épargne-pension et de fonds de pension d'entreprise.



6. INCLUSION

Nous voulons un secteur de l'asset management où chacun se sente le bienvenu. En particulier, nous nous attachons à promouvoir l'égalité des genres en attirant les femmes à tous les postes et à tous les niveaux. L'inclusion consiste non seulement à créer une égalité des chances, mais aussi à promouvoir les connaissances financières et à garantir l'accès de tous aux produits d'investissement. Nous nous efforçons en outre d'impliquer davantage les particuliers dans les marchés de capitaux.

1. Durabilité



En orientant l'épargne vers des investissements durables, les asset managers jouent un rôle clé dans les efforts de l'Europe pour promouvoir une planète durable. Le secteur belge de l'asset management se veut être à l'avant-garde de cette évolution.

Alimentée par l'implication croissante du public dans la gestion de l'environnement et de la durabilité (« E »), ainsi que dans les questions sociales (« S ») et de gouvernance responsable (« G »), **l'intégration des objectifs de durabilité** dans la culture d'entreprise s'est considérablement renforcée ces dernières années. Cette évolution a également créé la nécessité d'**ancrer les principes ESG dans les investissements de capitaux mondiaux**.

En orientant l'épargne vers des investissements durables, les assets managers jouent un **rôle clé** dans les efforts de l'Europe pour promouvoir une planète durable (Green Deal). Le secteur belge de l'asset management entend se tenir à **l'avant-garde** de cette évolution et explorera les moyens d'améliorer **l'efficacité et l'efficience** des processus de gestion de portefeuille pour un avenir durable.

Pour y parvenir, nous allons, par exemple :

- nous efforcer de proposer une gamme diversifiée de solutions d'investissements durables, avec des approches variées et une attention particulière aux questions environnementales (« E »), sociales (« S ») ou de gouvernance responsable (« G ») ;
- faire en sorte que les objectifs de durabilité tiennent compte d'une transition progressive (avec des objectifs mesurables et réalistes dans le temps) ;
- veiller à ce que les processus rentables exigent que les réglementations concernées (rapports, demandes de données externes) soient solides et proportionnées ;
- et à ce que les données nécessaires soient fournies (ce qui n'est pas encore le cas actuellement).

Il est donc important que le secteur belge de l'asset management joue un **rôle de premier plan** en mettant tout en œuvre pour que toutes les mesures politiques existantes et à venir soient prises en compte et cohérentes, et que leur mise en œuvre soit bien coordonnée.

En particulier, d'autres **développements européens** devraient être des moteurs importants pour une plus grande diffusion des fonds durables en Belgique. Nous visons ici principalement : la fourniture obligatoire d'informations sur la durabilité dans le secteur financier (réglementation SFDR) et les principes de durabilité des produits ou des activités commerciales des entreprises (réglementation relative à la taxonomie), ainsi que leur lien avec les préférences des clients en matière de durabilité (MIFID).





Points d'action clés

BEAMA EN TANT QUE PIONNIÈRE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Le secteur doit jouer un rôle de leader, en trouvant le juste équilibre entre des objectifs ESG ambitieux, la diversification financière, la faisabilité pratique, la diversité des méthodologies, la transparence et la nécessité d'éviter l'écoblanchiment.

COLLABORER AUTOUR DE LA LÉGISLATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est très important de suivre de près les initiatives juridiques existantes et à venir concernant la réglementation SFDR et celle relative à la taxonomie et de les mettre en pratique, ainsi que de faire le lien avec les préférences des investisseurs en matière de développement durable dans le cadre de la MiFID. Dans ce contexte, la coopération entre les asset managers et les distributeurs est cruciale pour fournir les meilleurs conseils au client final, en accordant l'attention nécessaire à l'éducation financière.

GARANTIR LA QUALITÉ DES DONNÉES

Il est nécessaire d'encadrer correctement les fournisseurs de données et de notations ESG. Avec l'arrivée d'un environnement réglementaire complexe, de plus en plus de données sur le développement durable seront mises à la disposition des asset managers. Il est essentiel qu'ils s'assurent que les données de durabilité achetées auprès de tiers soient d'une qualité suffisante.

ÉLABORER DES LIGNES DIRECTRICES RÉALISTES POUR LES DÉSIGNATIONS DURABLES

Si des règles spécifiques sont élaborées concernant les dénominations des produits financiers durables, il est important que ces règles soient réalisables et pratiques, et qu'elles tiennent compte du principe d'une concurrence équitable pour tous les produits financiers.

DÉFINIR DES RÈGLES PRATIQUES CONTRE L'ÉCOBLANCHIMENT

Les autorités de contrôle et les acteurs des marchés financiers ont tout intérêt à contrer les risques d'écoblanchiment. Les investisseurs qui souhaitent acheter des produits durables doivent pouvoir compter sur le fait que ces produits offrent ce qu'ils annoncent dans leur politique d'investissement et leur documentation.



2. Neutralité fiscale



Toutes les formes d'épargne et d'investissement proposées en Belgique doivent bénéficier d'un traitement fiscal aussi uniforme que possible, en mettant l'accent sur l'intérêt du client.

En ce qui concerne plus particulièrement les fonds d'investissement, nous soulignons l'importance d'une égalité de traitement entre les différents types de fonds de placement, quel que soit leur pays d'origine. Cela donne aux investisseurs la liberté de choisir les fonds qui répondent le mieux à leurs besoins et à leur propension au risque, sans avoir à tenir compte de considérations fiscales.

Les fonds constituent une forme d'**épargne active** et contribuent à l'économie en investissant dans le capital des entreprises et en leur apportant un soutien financier.

L'investissement dans les fonds contribue de manière significative au financement durable et à la croissance de l'**économie**. Il aide à maintenir le **niveau de vie** et soutient la **prospérité** de la population.

Pour continuer à répondre aux attentes du public et du monde politique, BEAMA préconise un **cadre fiscal stable**.

La **fiscalité de l'épargne-pension** présente les caractéristiques suivantes : une réduction d'impôt pour le contribuable belge sur les primes versées, combinée à une longue période de détention (avec la possibilité d'une réduction progressive du risque d'investissement au fil du temps). Cependant, en cas de sortie en capital et/ou à l'âge de 60 ans, un prélèvement fiscal est appliqué.

BEAMA fait des propositions pour une **coopération** concrète et nécessaire entre le secteur belge de l'asset management et les pouvoirs publics belges afin d'améliorer et de simplifier la fiscalité financière.

 Points d'action clés**GARANTIR UN TRAITEMENT FISCAL ÉQUITABLE POUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT**

Nous nous efforçons d'assurer un traitement fiscal transparent et équitable de tous les produits d'épargne et d'investissement en Belgique, en accordant une attention toute particulière aux intérêts et à la protection des investisseurs.

VISER LA SIMPLICITÉ

Nous nous engageons à créer un cadre fiscal plus simple, plus facile à comprendre et plus accessible pour les clients, les gestionnaires et les autorités. Nous visons également une mise en œuvre administrative simple pour le secteur afin que le gouvernement puisse collecter les impôts de manière efficace.

ASSURER LA NUMÉRISATION

En tant que secteur, nous devons numériser les procédures de reporting, les attestations et les déclarations fiscales. Nous voulons y parvenir en concertation avec les pouvoirs publics et en tenant compte des coûts informatiques.

3. Évolutions technologiques



Compte tenu de l'émergence rapide de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, il est essentiel que le secteur de l'asset management en Belgique adopte les avancées technologiques. Il s'agit d'un élément crucial pour la croissance, le maintien d'une position concurrentielle forte et l'amélioration de nos services aux clients.

Dans un monde de plus en plus axé sur les données et l'innovation, les asset managers doivent s'adapter et **adopter les avancées technologiques**. Cela leur permet de mieux gérer les flux d'informations et de données, de fournir de meilleurs résultats aux investisseurs et de rester en tête sur un marché concurrentiel.

Ce faisant, les asset managers doivent tenir compte de l'**impact** de ces avancées technologiques sur **l'ensemble de la chaîne de valeurs** de l'asset management. Celle-ci comprend notamment le développement de produits, la gestion de portefeuille (à la fois le suivi des risques et l'identification des opportunités d'investissement), la distribution et l'administration.

L'**objectif** doit être ici de rationaliser les processus et de réduire les coûts tout en continuant à fournir des services de haute qualité aux clients. La numérisation peut optimiser les processus, réduire les erreurs humaines et accélérer les interactions avec les clients, dans le but ultime d'améliorer l'expérience globale du client.

La **multiplication** des exigences réglementaires et des données oblige les acteurs du marché à utiliser des logiciels sophistiqués (gouvernance, risques et conformité) pour assurer la croissance de leurs activités, répondre aux exigences de conformité et améliorer l'efficacité opérationnelle. Une **gestion efficace des données** est essentielle et doit être intégrée dans la structure des sociétés d'asset management, les données étant protégées de manière adéquate dans le flux de données provenant des fournisseurs.



Par ailleurs, il est crucial de suivre en permanence les **développements innovants** dans le secteur de l'asset management. Pour ce faire, il convient de **travailler en étroite collaboration** avec les pairs du secteur, les start-ups et les experts en technologie afin d'identifier et d'évaluer les technologies émergentes. Par exemple, l'on voit déjà clairement aujourd'hui que l'émergence de l'**intelligence artificielle générative** va révolutionner la gestion et la qualité, nécessitant de nouveaux processus.

Les asset managers sont confrontés à la tâche d'attirer, de former et de retenir des **profils adéquats**. La promotion de la **diversité** des profils est également cruciale pour stimuler l'innovation.

Ainsi que l'a annoncé l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), la **cyberrésilience** deviendra une priorité absolue au niveau de l'UE à partir de 2025. Cette décision vise à renforcer la **surveillance** de la gestion des risques informatiques dans les institutions financières, afin de rendre les marchés financiers européens **plus résistants** à la menace croissante des cyberattaques. L'intégration de cette priorité à la Réglementation sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) souligne l'approche intégrée de la sécurité numérique que l'AEMF entend promouvoir. Cela signifie également que les gestionnaires de fonds et les asset managers doivent se préparer à un examen plus approfondi de leurs systèmes et processus internes et de leur gouvernance d'entreprise en ce qui concerne la **sécurité de leurs systèmes informatiques**.



Points d'action clés

ENCOURAGER L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

Les investissements dans l'innovation technologique et la recherche doivent être encouragés par des mesures politiques et des collaborations avec des institutions académiques. Le soutien à la recherche visant spécifiquement à améliorer la collecte et l'analyse des données dans le secteur de l'asset management peut contribuer à rendre les marchés plus efficaces et plus transparents.

SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Pour soutenir l'éducation et la formation des professionnels du secteur de l'asset management, il est essentiel de promouvoir des programmes et des initiatives. Il s'agit notamment aussi de développer les compétences techniques en matière d'analyse des données et de technologie afin que le secteur puisse continuer à bénéficier des avancées technologiques.

ENCOURAGER LA COLLABORATION ET LE DIALOGUE

Il est essentiel d'encourager le dialogue entre les secteurs public et privé. En réunissant les parties prenantes du secteur de l'asset management, les autorités de contrôle et les décideurs politiques, ils peuvent travailler ensemble à l'élaboration d'une réglementation appropriée et de meilleures pratiques en matière d'évolutions technologiques.

4. Asset management pour l'avenir



Disposer d'un secteur belge de l'asset management tourné vers l'avenir, c'est pouvoir saisir activement les occasions qui se présentent dans un environnement qui évolue rapidement. Ce faisant, il est important de maintenir et, de préférence, de renforcer la position de la Belgique en tant que centre financier.

Avec ses institutions financières et ses collaborateurs talentueux, le secteur de l'asset management en Belgique dispose d'**excellents atouts** pour devenir un **centre financier** de premier plan en Europe. Il est capital de continuer à mettre en exergue, à reconnaître et à exploiter les **avantages et les forces** de l'écosystème financier belge, offrant ainsi au secteur et à la profession toutes les chances de se développer. En outre, nous visons à mettre en place un véritable centre de compétences d'investissements durables comme partie de notre ambition de croissance.

Par ailleurs, un secteur belge de l'asset management fort est d'une importance stratégique, non seulement pour nos clients, mais aussi pour l'économie belge. Le secteur joue un rôle moteur dans le financement de l'économie belge réelle, notamment par le biais d'instruments tels que les fonds ELTIF (Fonds européens d'investissement à long terme). Il joue également un rôle essentiel dans la prise en charge de la problématique du vieillissement de la population par le biais des fonds d'épargne-pension et des fonds de pension d'entreprise. La réalisation de ces objectifs stratégiques est impensable sans un secteur florissant qui s'attelle à exploiter ces opportunités avec conviction et expertise.



Parallèlement, le secteur de l'asset management opère dans un **environnement dynamique** en constante évolution. Les avancées technologiques, les réglementations en constante évolution et les développements géopolitiques ont un profond impact sur la manière dont les actifs sont gérés. De ce fait, une **capacité d'adaptation** significative est nécessaire pour continuer à répondre aux besoins des investisseurs et assurer la stabilité et la croissance du secteur.

La complexité croissante des réglementations et les attentes de plus en plus importantes des autorités de contrôle et des investisseurs mettent en évidence le besoin de **conformité**

et de transparence dans le secteur. Il est essentiel que tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs des fonds et de la gestion de portefeuilles maintiennent une **gouvernance prudente** globale pour répondre à ces exigences. Cette gouvernance est cruciale pour assurer leur stabilité et contribue à renforcer la confiance des investisseurs, ce qui, à son tour, favorise une **croissance durable** dans le secteur.

Dans le même temps, il est nécessaire de lutter contre la surréglementation afin de préserver la **position concurrentielle** de notre pays et de favoriser une concurrence équitable au niveau européen.



Points d'action clés

PROMOUVOIR LA BELGIQUE EN TANT QUE CENTRE FINANCIER

Ce qui signifie mettre la Belgique en avant en tant que centre financier de premier plan pour le secteur de l'asset management, en tirant parti de son expertise et de son expérience, lesquelles constituent un atout important. En collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris le monde politique et les organes de contrôle, nous entendons créer et conserver un grand nombre d'emplois. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place une concurrence équitable au niveau européen.

SOUTENIR LA PROFESSION D'ASSET MANAGER

Pour donner toutes ses chances au développement du secteur belge de l'asset management et soutenir ainsi l'économie belge, il est essentiel de stimuler et de promouvoir la profession auprès des étudiants. Cet objectif peut être atteint en investissant et en soutenant des formations axées sur la gestion d'actifs.

IDENTIFIER ET DÉVELOPPER DES OPPORTUNITÉS ET DES STRATÉGIES

L'identification en temps utile et le développement flexible d'opportunités et de stratégies dans un environnement évoluant rapidement assurent la croissance tout en garantissant la stabilité.

5. Solutions d'investissement



Un secteur d'asset management robuste et fiable se caractérise par une politique de risque solide, une gestion d'actifs adaptée à différents clients – tant privés qu'institutionnels – et répond à la demande de segments innovants (comme le private equity, le private debt et l'infrastructure). Par ailleurs, le secteur fournit des solutions d'investissement adaptées à un large éventail de défis sociétaux, y compris, par exemple, le vieillissement de la population, par le biais de fonds d'épargne-pension et de fonds de pension d'entreprise.

Il est essentiel d'offrir **une large gamme de produits d'investissement** pour répondre aux divers besoins et à la propension pour le risque des investisseurs, allant de la gestion active à la gestion passive, ainsi que des classes d'actifs traditionnelles aux classes d'actifs alternatives.

La diversification des produits implique d'encourager une **approche globale** des solutions d'investissement. Avec un éventail d'options, parmi lesquelles :

- des fonds (fonds de placement classiques, fonds gérés activement ou passivement, ETFs) ;
- des produits d'épargne-pension (fonds de pension d'entreprise du deuxième pilier, fonds d'épargne-pension du troisième pilier) ;

- de la gestion de portefeuille (portefeuilles modèles, portefeuilles de gestion privée discrétionnaire, mandats institutionnels) ;
- et des services de gestion-conseil,

le secteur propose déjà une offre étendue. Néanmoins, il est crucial que le secteur belge de l'asset management soit en mesure d'intégrer de manière appropriée de nouvelles tendances internationales dans ces domaines, sans être limité par des restrictions locales par rapport à d'autres acteurs du marché international.

En outre, il est important d'explorer et d'introduire des opportunités d'investissement **innovantes**, telles que les classes d'actifs alternatives, y compris, par ex., le private equity, l'immobilier et l'infrastructure, comme le prévoit la réglementation européenne sur les Fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF - European Long Term Investment Fund). Pour ce faire, il convient de faire preuve d'une due **diligence appropriée** et de procéder à une **évaluation des risques approfondie** afin de s'assurer que ces produits satisfont aux exigences réglementaires et qu'ils correspondent aux objectifs à long terme des investisseurs.

En outre, il convient de prêter attention au soutien continu des **produits à succès** existants sur le **marché belge**, tels que les fonds mixtes, les fonds RDT et les fonds d'épargne-pension. Le maintien et le développement de ces solutions d'investissement en Belgique leur permettront de rester pertinentes et compétitives sur le marché, ce qui se traduira en fin de compte par une croissance durable et la satisfaction des clients.





Points d'action clés

ÉVALUER ET METTRE À JOUR LA RÉGLEMENTATION

Il est très important de revoir et de mettre à jour régulièrement la réglementation relative aux produits d'investissement afin de s'assurer qu'elle répond à l'évolution des besoins des investisseurs et du marché. La réglementation devrait faciliter l'inclusion de classes d'actifs alternatives dans les portefeuilles des clients. Ce faisant, il est important de trouver un équilibre entre la protection des investisseurs et l'encouragement de l'innovation. Il est clair qu'il est essentiel que les règles du jeu soient les mêmes pour tous au niveau européen (pas de goldplating). Des incitants fiscaux peuvent être prévus pour encourager l'investissement dans certains produits (il suffit de songer aux produits durables).

SOUTENIR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Les politiques visant au renforcement de la formation financière doivent être davantage développées et transposées en pratique afin de renforcer l'éducation financière dans la société, et le gouvernement peut jouer un rôle crucial à cet égard. En ce sens, rassembler et coordonner les diverses initiatives existantes peut être utile.

FACILITER LA COLLABORATION

Encourager la collaboration entre les pouvoirs publics, le secteur financier et les parties prenantes concernées afin de développer des solutions d'investissement qui profitent à la fois aux investisseurs et à l'économie dans son ensemble. Cela pourrait notamment inclure la promotion d'investissements durables et socialement responsables, ainsi que d'investissements alternatifs.



6. Inclusion

Nous voulons un secteur de l'asset management où chacun se sente le bienvenu. En particulier, nous nous attachons à promouvoir l'égalité des genres en attirant les femmes à tous les postes et à tous les niveaux. L'inclusion consiste non seulement à créer une égalité des chances, mais aussi à promouvoir les connaissances financières et à garantir l'accès de tous aux produits d'investissement. Nous nous efforçons en outre d'impliquer davantage les particuliers dans les marchés de capitaux.

La diversité crée un large éventail de perspectives, d'expériences et de modes de pensée. Elle stimule **l'innovation et la créativité**, ce qui permet aux institutions financières de mieux répondre aux besoins des clients. La diversité joue en outre un rôle crucial pour attirer et retenir des **professionnels talentueux**. En tant que secteur, nous nous efforçons tout particulièrement de promouvoir l'égalité des genres en attirant davantage de femmes à tous les postes et à tous les niveaux.

L'inclusion financière est un outil puissant pour le développement individuel et la prospérité. En investissant dans **l'éducation financière**, nous veillons à ce que chacun soit en mesure de prendre des décisions financières éclairées.

Il est donc de notre responsabilité sociétale de faire de l'éducation financière une priorité, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités et le secteur de l'enseignement. Pour renforcer cette mission, nous nous efforçons de commencer l'éducation financière tôt (en gardant à l'esprit un horizon à long terme pour les jeunes) et d'encourager le placement régulier de petits montants.

L'inclusion financière permet également de préparer sa **pension**. De nombreux retraités éprouvent des difficultés à maintenir leur niveau de vie. C'est pourquoi il est nécessaire d'**œuvrer activement** le plus tôt possible à **se constituer** des ressources financières supplémentaires en vue de la retraite. Les **deuxième et troisième piliers**

des pensions constituent un excellent outil à cet égard. Pour beaucoup, il s'agit également d'une première initiation à l'investissement (périodique), ce qui facilite le passage de l'épargne à l'investissement sans trop de risques, compte tenu des faibles montants en jeu. C'est déjà le cas aujourd'hui, par exemple, pour 1,79 million de Belges qui investissent dans un fonds d'épargne-pension.

Dans une société de plus en plus complexe et numérique, il est essentiel de promouvoir **l'accessibilité, la transparence et l'intelligibilité** de l'information et de la documentation. Celles-ci permettent à tout et chacun de trouver son chemin vers l'investissement, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif européen visant **l'implication du public dans les marchés de capitaux**. BEAMA soutient pleinement l'objectif de promouvoir cet engagement, et le secteur de l'asset management est un pilier essentiel à cet égard.



Points d'action clés

ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES GENRES EN PARTICULIER

En collaboration avec toutes les parties prenantes du secteur, nous souhaitons développer et promouvoir la diversité dans le secteur de l'asset management. En particulier, nous visons également à promouvoir l'égalité des genres en attirant davantage de femmes à tous les postes et à tous les niveaux.

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

En collaboration avec le secteur de l'enseignement et les pouvoirs publics, nous devons continuer à investir dans l'éducation financière du grand public, des investisseurs et des professionnels. C'est ainsi que nous favoriserons une plus grande inclusion financière.

ÉLARGIR ET ASSOUBLIR LES PRODUITS DE PENSION

Pour préparer correctement les gens à leur situation financière à la retraite, les modalités des produits de pension dans les deuxième et troisième piliers doivent être élargies et assouplies. Tous les épargnants ont en outre droit à la certitude fiscale, car elle est essentielle pour maintenir la confiance des investisseurs.

RENDRE L'INVESTISSEMENT SIMPLE ET ACCESSIBLE

En fournissant des informations compréhensibles et accessibles concernant les investissements, nous encourageons la participation du public aux marchés des capitaux.

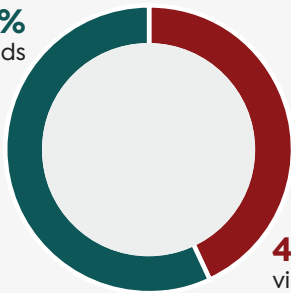
Annexe

GÉNÉRALITÉS*

Asset management en Belgique

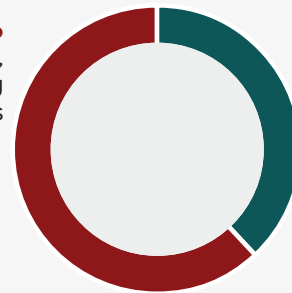
Gérés depuis la Belgique : **365,4** milliards euros

57%
via des fonds



43%
via des mandats

62%
via des particuliers,
clients private banking
& autres

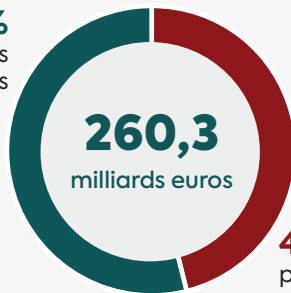


38%
via des
investisseurs
institutionnels

Fonds sur le marché Belge

Fonds commercialisés
publiquement en Belgique

55%
Produits
institutionnels

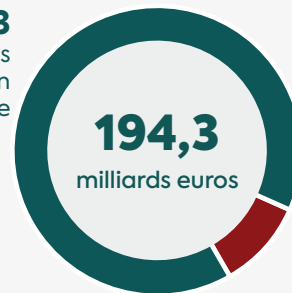


260,3
milliards euros

45%
produits
retail

Fonds publics belges
distribués dans le monde entier

175,3
mlds euros
distribués en
Belgique



194,3
milliards euros

19,0
mlds euros
distribués à
l'étranger

Durabilité

Art. 8/9
SFDR

197,8 milliards euros
en 1.120 fonds

Épargne-pension du 3^{ème} pilier

1,79 million de belges épargnent dans
un fonds d'épargne du 3^{ème} pilier

23,6 milliards euros

* tous les chiffres au 30/06/2023

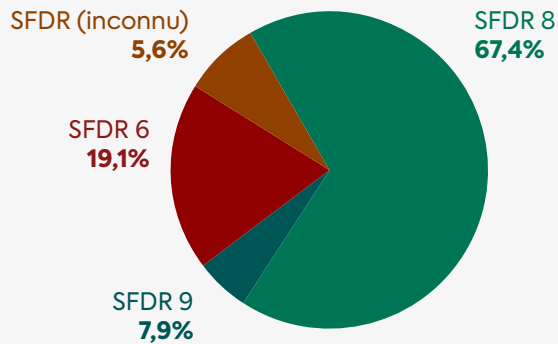
DURABILITÉ

De l'utilisation de critères de durabilité sur le marché belge des fonds

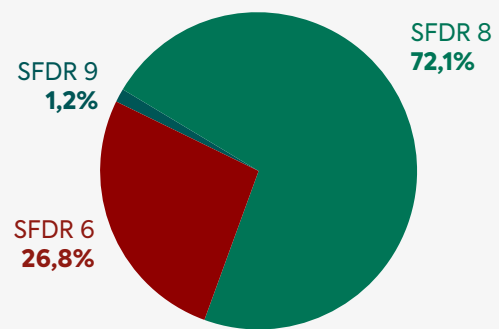
Part de marché de 'SRI' sur le marché des fonds belges (en %)

Plus de 75 % des fonds commercialisés sur le marché belge des fonds sont composés de produits conformes à l'article 8 ou 9 de la SFDR.

Fonds commercialisés publiquement en Belgique (anno Q1 2023 – BEAMA)

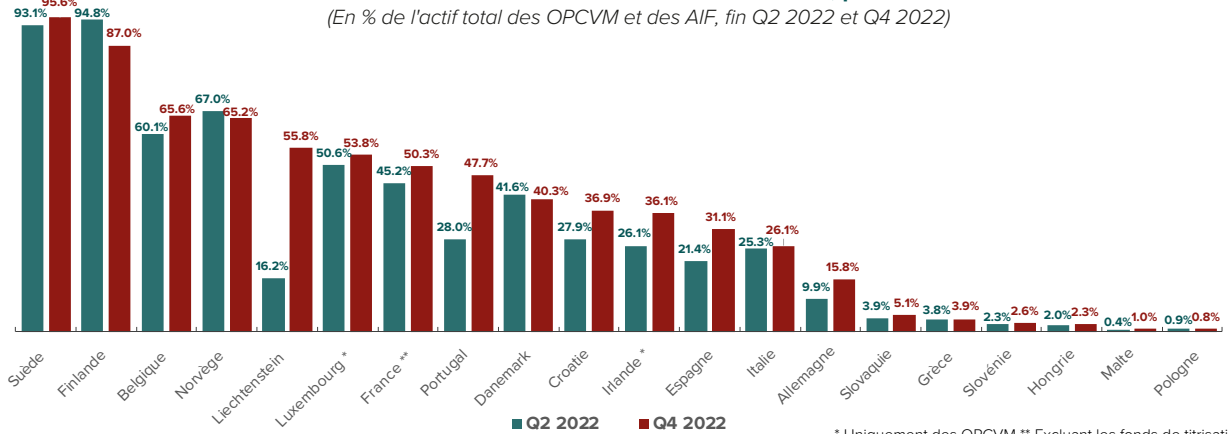


Fonds publics belges distribués dans le monde entier (anno Q1 2023 – FSMA)



Parts de marché nationales des fonds selon l'Article 8, par domiciliation

(En % de l'actif total des OPCVM et des AIF, fin Q2 2022 et Q4 2022)

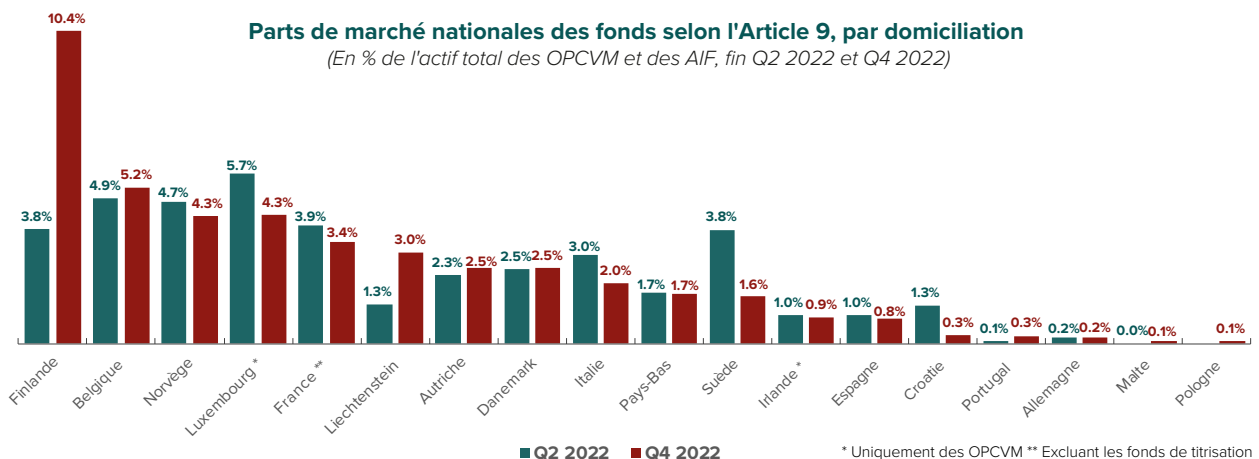


* Uniquement des OPCVM ** Excluant les fonds de titrisation

Source: EFAMA et Morningstar

Parts de marché nationales des fonds selon l'Article 9, par domiciliation

(En % de l'actif total des OPCVM et des AIF, fin Q2 2022 et Q4 2022)



* Uniquement des OPCVM ** Excluant les fonds de titrisation

Source: EFAMA et Morningstar

INCLUSION*

64%

des Belges estiment ne pas avoir suffisamment de connaissances sur les placements et les produits d'investissement. Chez les jeunes, ce chiffre s'élève à 63%.

51%

des Belges n'investissent pas, et 6% ne savent même « absolument pas » s'ils investissent. Chez les jeunes, ces chiffres sont respectivement de 58% et 11%.

35%

des Belges estiment ne pas avoir suffisamment de connaissances sur l'épargne-pension. Parmi les jeunes, ce chiffre est de 58%.

29%

des Belges aimeraient recevoir plus d'informations sur les investissements. 31% envisageraient de commencer à investir s'ils disposaient de plus d'informations à ce sujet. Chez les jeunes, ces chiffres sont respectivement de 38% et 41%.

Concernant la diversité**

32%

des positions de senior management dans le secteur financier sont occupées par des femmes, contre un peu plus de 46% dans le middle management.

* Source: Enquête Febelfin/Indiville, mars 2023.

** Source: Rapport annuel Wo.Men in Finance Belgium 2022-2023

Contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :



Marc Van de Gucht
Directeur général BEAMA
02 507 68 72
marc.van.de.gucht@beama.be

